

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 10 mai 2016
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Président	
Mme Anne LEBOISSARD	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth	<i>Arrivée 19h.25</i>	RANNI Roberta	
GAILLARD Philippe		RICCIUTI Giuseppe	
GUBELMANN Yves		SIMOS Mony	Excusée
HENTSCH Claudine		SOUCAS Alexandre	Excusé
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 2 personnes.



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 avril 2016.

2. Communication(s) du bureau.

3. Rapports des commissions, délibérations :

- a. Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du lundi 25 avril 2016. Mme Florence PULIDO, Déléguée au bureau et au Conseil de fondation de la T'Anières.
- b. Rapport de l'Association « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 27 avril 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée à « Communes-Ecole ».
- c. Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 3 mai 2016. Mme Florence PULIDO, Présidente.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-026** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 60'000 F – Rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ». Compte de fonctionnement 2016. Stratégie de communication et charte graphique, redéveloppement du site internet de la Commune et cyberadministration.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-027** – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-028** – Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-029** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2015.

4. Election du bureau du Conseil municipal. 2016-2017.

5. Projet du compte rendu administratif et financier 2015. Information.

6. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

7. Communication(s) du Maire et des Adjoints.

8. Propositions individuelles et questions.

M. le Président Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance du 10 mai 2016 à 19h.00 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse M. Alexandre SOUCAS et salue les deux personnes présentes dans le public.

Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal du mardi 19 avril 2016

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2
Communication du bureau

- Le Président informe d'une correspondance reçue le 25 avril 2016 de l'Association « Anières, un vrai village, maîtrisons son développement ». Ce courrier est joint au procès-verbal de la présente séance.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3
Rapports des commissions, délibérations, résolution

a. Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du lundi 25 avril 2016. Mme Florence PULIDO, Déléguée au bureau et au Conseil de fondation de la T'Anières.

M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO.

Mme Elisabeth BERY n'étant pas encore arrivée en séance, M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO qui donne lecture de son rapport.


c. Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 3 mai 2016. Mme Florence PULIDO.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

-  **Délibération N° 2015-2020 D-026** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 60'000 F – Rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ». Compte de fonctionnement 2016. Stratégie de communication et charte graphique, redéveloppement du site internet de la Commune et cyberadministration.

Vu le crédit budgétaire de TTC 311'190 F, rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers », voté dans le cadre de la délibération N° 10 du budget de fonctionnement 2016 par le Conseil municipal le 10 novembre 2015, approuvé par le Département Présidentiel le 1^{er} décembre 2015, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 11 janvier 2016 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Finances » du mardi 3 mai 2016, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire permettant ainsi de définir une stratégie de communication et charte graphique et redévelopper le site internet de la Commune et cyberadministration ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du mardi 3 mai 2016 ;



Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
13 oui (Unanimité) - 0 non, 0 abstention**

(13 personnes car Mme E. BERY n'était pas encore arrivée)

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2016, soit un montant de TTC 60'000 F dans la rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ». Définition d'une stratégie de communication et charte graphique et redévelopper le site internet de la Commune et cyberadministration ;
2. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2016 en dépense supplémentaire - Rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-027** – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.

Vu le compte administratif pour l'Exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

Vu le compte rendu financier pour l'Exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

Vu le rapport de l'organe de révision, soit la fiduciaire ACTA SA à Genève du 3 mai 2016 (révision ordinaire) ;

Vu la présentation des comptes de l'Exercice 2015 au Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 19 avril 2016 ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 3 mai 2016 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 605) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (Unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'Exercice 2015.



2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de **F 34'435'436.04** aux charges et de **F 48'652'034.73** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 14'216'598.69**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de **F 6'088'008.35** aux dépenses et de **F 1'081'403.40** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 5'006'604.95**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 5'006'604.95** par l'autofinancement à raison de **F 16'850'675.34** au moyen de la somme de **F 2'634'076.65** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 14'216'598.69**. L'excédent de financement des investissements s'élevant à **F 11'844'070.39**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 14'216'598.69** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de **F 239'104'960.99** qui se compose de :

▪ Patrimoine financier	F 195'164'858.06
▪ Patrimoine administratif	F 43'940'102.93

et au passif un montant de **F 239'104'960.99** qui se compose de :

▪ Créanciers divers	F 397'124.35
▪ Fonds divers	F 304'850.70
▪ Provisions	F 52'358'500.00
▪ Passifs transitoires	F 168'502.74
▪ Engagement envers des financements spéciaux	F 358'217.50
▪ Fortune nette	F 185'517'765.70

7. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à **F 0**.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-028** – Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

Vu le rapport de la commission « Finances » du 3 mai 2016 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (Unanimité)- 0 non - 0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 pour un montant total de **25'256'503.64 F, soit :**



N° compte	Nom de compte	Total du compte - Ecart +
01.00	Conseil municipal	-
02.00	Maire - Adjoint	13'446.50
05.00	Administration générale	99'041.63
08.00	Immeubles du patrimoine administratif	324'000.26
09.00	Autres charges et revenus	210.80
10.00	Etat civil	-
11.00	Sécurité municipale	64'381.14
14.00	Incendie et secours	40'923.28
16.00	Protection civile	763.00
21.00	Ecoles publiques	87'820.49
30.00	Encouragement à la culture	85'601.18
33.00	Parcs et promenades	-
34.00	Sports	-
35.00	Autres loisirs	875.80
54.00	Institutions pour la jeunesse	23'559.04
58.00	Aide sociale	143'967.55
62.00	Routes communales	65'809.20
65.00	Trafic régional	-
71.00	Protections des eaux	21'388.10
72.00	Traitement des déchets	179'404.45
74.00	Cimetières	2'221.60
78.00	Protection de l'environnement	5'832.00
90.00	Impôts	23'026'010.43
94.00	Charges et revenus des capitaux	-
95.00	Immeubles du patrimoine financier	1'071'247.19
Total	Ecart +	25'256'503.64

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-029** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2015.

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du 15 février 2016, selon l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, pris par l'Exécutif lors de sa séance du lundi 7 mars 2016 ;

Vu l'approbation des comptes, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation lors de sa séance du lundi 4 avril 2016 ;

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances » lors de sa séance du 3 mai 2016 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide
par
14 oui (Unanimité) - 0 non - 0 abstention

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **20'460.31 F** de charges et de **1.30 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **20'459.01 F**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **20'459.01 F**.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif **5'040'654.88 F**.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

<p><u>Point 4</u> Election du bureau du Conseil municipal – 2016-2017</p>

M. le Président demande s'il y a des propositions.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A la majorité (1 abstention de l'intéressée)

- **Mme Anne LEBOISSARD**

en qualité de Présidente du Conseil municipal,

A la majorité (1 abstention de l'intéressée)

- **Mme Claudine HENTSCH**

en qualité de vice-Présidente du Conseil municipal.

A l'unanimité

- **Mme Dominique LAZZARELLI**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

[Applaudissements de l'Assemblée].

Discours de M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour la fin de son mandat

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mme la secrétaire générale, Madame la procès-verbaliste, chers visiteurs,

Ne vous en faites pas, je serai très court.

Il y a déjà une année, je prenais les fonctions de Président du Conseil municipal de la commune d'Anières.

Il est vrai que je n'ai pas vu le temps passer, tout comme vous du reste.



Cette nouvelle législature est un petit peu particulière vu le renouvellement complet de l'Exécutif et d'une bonne partie du Conseil municipal.

Ce qui, pour moi, m'a largement facilité les choses, car tout est un peu neuf et les Conseillers ont été un peu plus timide du côté des questions, ce qui facilitait, pour moi en tous les cas, le déroulement des débats, mais cela n'est pas le but d'un Conseil municipal.

La plus grande difficulté a été la façon de mener les séances, entre l'ancienne et la nouvelle législature et de régler certains petits détails ... Mais je dois dire que le « fil rouge » est d'une grande aide.

Par contre, j'ai eu la chance de devoir départager deux fois un vote ... et cela c'est très rare ! (voir une troisième fois, mais cela en tant que Président de commission).

Même si ma décision n'allait pas dans le sens souhaité par certains, il faut l'accepter, c'est ce qu'on appelle la « Démocratie ».

Mais bon, attention, il ne faut pas non plus exagérer la fonction et rester toujours humble...

Je remercie Dominique pour les nombreux actes officiels que j'ai dû signer, mais qu'elle a quand même dû rédiger avant et toujours fait de main de maître. Merci pour le travail.

Et merci aussi à vous de m'avoir écouté, même si moi, des fois, je n'entendais pas forcément toujours, et de m'avoir supporté pendant cette année, vu mon petit désordre où je ne m'y retrouvais pas toujours

Je souhaite un bon travail et un bon courage à la future Présidente, car moi, maintenant, je vais pouvoir retourner en tant que Conseiller et qui va certainement poser bien des questions...

Pour terminer, je remercie l'Exécutif, le Conseil, tous les employés de la Commune pour tout le travail que vous faites et de participer à la vie communale pour le bien des citoyens de la Commune.

Je vous souhaite une bonne continuation de soirée et VIVE Anières ».

[Applaudissements de l'Assemblée].

Mme HENTSCH fait remarquer que, selon le règlement, il faut élire les présidents des commissions.

M. le Maire indique que l'élection des présidents de commission auront lieu, à partir du 1^{er} juin, au moment où chacune d'entre elles tiendra sa première séance.

A son tour, M. le Maire exprime toute sa reconnaissance, en son nom et au nom de ses deux adjoints, au Président du Conseil municipal sortant pour avoir mené à bien cette première année de législature du Conseil municipal. Il a énormément apprécié le marathon de la lecture des chiffres, exercice peu facile, et il a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec lui lors des séances de Bureau.

M. le Maire remet au Président un petit présent en le remerciant de son engagement.

[Mme E. BERY arrive en séance].

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

b. Rapport de l'Association « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 27 avril 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée à « Communes-Ecole ».



Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY.

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projet du compte rendu administratif et financier 2015. Information.

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Le projet du compte rendu administratif et financier 2015 n'étant pas terminé, M. le Maire propose de reporter ce point au Conseil municipal du mois de juin 2016.

M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6
Propositions du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE

M. le Maire propose le renvoi à la commission d'urbanisme des dossiers ci-après :

- Immeuble Côte d'Or, étude liée à la réfection et à l'aspect énergétique
- Le Floris pour divers travaux concernant la terrasse.

- **Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité**

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint a trois propositions de renvoi à la commission d'assainissement :

- PREE – Plans régionaux d'évacuation des eaux : le taux de séparation des eaux usées et des eaux claires sur la commune étant de 98%, l'objectif est de demander un crédit pour l'étude de la coordination et l'exécution de la séparation des 2 % restants.
- Eclairage performant pour les bâtiments : les frais seront entièrement couverts par le fonds intercommunal pour l'assainissement ; ce sont des mesures d'économie d'énergie à l'intérieur des bâtiments côté vignes, l'école et le terrain de pétanque.
- Achat de véhicules pour la voirie : le besoin a été constaté lors de la dernière visite de la commission.

- **Le renvoi de ces trois objets est accepté à l'unanimité.**
-

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Communication (s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE

M. le Maire rappelle qu'une information a été donnée par Mme BENBASSAT en mai dernier concernant l'espace devant la salle communale. Pour rappel, un crédit de CHF 850'000.- avait été voté destiné à son réaménagement. Il a été jugé préférable d'avoir une vision globale au niveau du plan directeur et de mettre en stand by les travaux en attente des prochaines décisions qui seront prises en commission d'urbanisme.



M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

<p>Point 8 Propositions individuelles et questions</p>
--

A la demande des membres du Conseil municipal, M. le Président leur passe la parole.

Figuier devant la T'Anières

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a toujours du plaisir, et chacun en conviendra autour de cette table, à relever que le giratoire est magnifiquement fleuri. Elle adresse toutes ses félicitations à l'équipe technique. Par contre, elle trouve dommage le sort réservé au figuier au milieu du village. Pourquoi a-t-il été taillé autant et va-t-il reprendre ?

M. le Maire se renseignera et reviendra sur le sujet.

Chemin de La-Carignan

Mme Claudine HENTSCH passe tous les jours par ce chemin en amenant sa fille à l'école et trouve que l'espace libéré après la réfection est trop important. Tous les grillages ont été enlevés et cela pose des problèmes de sécurité pour les petits enfants qui s'engagent en courant, ceci d'autant plus que la visibilité est très mauvaise. Elle trouve que cet endroit a perdu son aspect villageois et qu'il est devenu une véritable autoroute.

M. l'Adjoint convient que pendant de nombreux mois, l'accès a été fermé et il partage aussi cette impression d'espace plus grand qu'avant. Il faudra séparer le passage piéton pour les enfants qui sera marqué d'une autre couleur et des piquets seront posés pour garantir que les véhicules ne passent pas par là. Il y aura aussi une limitation de la vitesse sur cette rue et la pose de haies.

Mme Claudine HENTSCH demande s'il y aura aussi un ralentisseur.

M. l'Adjoint ne peut pas s'avancer car les études sont en cours.

Vitesse des véhicules rue Centrale

M. Philippe GAILLARD voulait relever que la vitesse à la rue centrale était limitée à 30 km / heure, mais que beaucoup de véhicules roulent bien plus vite que la vitesse autorisée.

M. le Maire souligne que la réflexion globale de l'aménagement de la Commune comprend aussi la circulation dans le village, l'éclairage, les espaces verts et le stationnement. L'objectif est d'imaginer le village dans dix à trente ans, et non pas de laisser le canton prendre les devants.

Mme Claudine HENTSCH demande s'il est prévu d'inclure dans cette réflexion les habitants de la rue Centrale. Elle pense en particulier aux paysans. Elle a toujours entendu dire qu'il n'était pas possible de mettre des ralentisseurs parce que les paysans n'arrivaient plus à rouler avec leurs tracteurs.

Selon M. l'Adjoint, la question du ralentisseur à la rue Centrale avait été effectivement soulevée par l'élu agriculteur.

M. le Maire pense que la rue Centrale doit changer de configuration et que la priorité doit être donnée à l'aspect villageois. C'est certes un axe principal, mais on peut en faire une zone de rencontres en lui donnant un aspect différent. Pour ce faire, il faut enlever un maximum de



voitures en surface en proposant en compensation des garages souterrains à des endroits stratégiques.

Espace devant la salle communale – Vogue d'Anières

M. Jean-Marc THIERRIN croit savoir que la Vogue a été annulée parce qu'il devait y avoir des travaux devant la salle communale.

Mme l'Adjointe répond qu'il y avait trop peu de temps pour organiser la fête et également l'incertitude liée au projet de réaménagement de l'espace devant la salle communale. De ce fait, il a semblé plus prudent de reporter la manifestation de quelques mois.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si le risque n'existe pas encore si demain les travaux projetés débutaient et que la Vogue soit annulée.

Mme l'Adjointe répond que cela ne sera pas le cas, car elle aura lieu le long de la rue Centrale et sur le préau de l'école du côté de la rue Centrale. Il y aura également des jeux sur le terrain de foot. Tout cela est organisé en accord avec les Associations

Fun Run

Au niveau sportif, Mme Claudine HENTSCH annonce qu'elle reprend l'organisation du « Fun Run », grâce au soutien de la Commune. Le 25 septembre 2016 aura lieu donc cette course populaire pour les communes de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive, course de 5 km sans chronométrage.

Journée de simulation de haute-fidélité et collaboration interdisciplinaire - 20 et 21 mai 2016

M. Pierre-Yves DECHEVRENS a envoyé un petit mot à chacun pour annoncer cette journée et M. Alexandre SOUCAS pour Anières s'est montré intéressé. Il attend encore des réponses des communes de Corsier, d'Hermance et Collonge-Bellerive. Il y aura une visite des sites. C'est un exercice qui a lieu dans la région Anières-Hermance impliquant divers acteurs tels que l'école d'ambulanciers, les pompiers volontaires, le SMUR, le cardiomobile, la police du lac, les samaritains, plongeurs, etc.

Il sera possible de visiter différents postes, selon le planning envoyé par courriel.

En l'absence d'autres propositions et questions, M. le Président lève la séance à **20h.00** et invite l'Assemblée à se rendre au bus pour le dîner qui a lieu au « Collonge Café ».

Annexes mentionnées

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées